

Votre commune s'organise.
Et vous ?



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES Hommes

DICAM



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Commune de **Miraval-Cabardès**
2022



Bonjour à toutes et à tous,

Pour l'équipe municipale, la sécurité de nos concitoyens est une de nos principales préoccupations.

C'est pour cette raison qu'il a été décidé de réviser notre Plan Communal de Sauvegarde, compte tenu des nombreux changements intervenus non seulement auprès des divers intervenants mais aussi de certains nouveaux risques et nouvelles technologies.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui présente, comme son nom l'indique, les risques auxquels notre commune peut être confrontée, regroupe un ensemble de renseignements, de données et de consignes dans les domaines de la prévention, des secours et de la sauvegarde.

Vous y trouverez donc des consignes de sécurité et conduite à tenir en fonction des divers risques.

Information et prévention nous permettront d'agir avec plus d'efficacité face à une situation de risque majeur et d'en limiter, autant que faire se peut, les conséquences.

Prenez-en connaissance, parlez-en entre vous et conservez-le avec soin.

Le proverbe « mieux vaut prévenir que guérir » est plus que jamais d'actualité.

**Le Maire,
Gérard FERNANDEZ**

SOMMAIRE



3 Comment suis-je alerté ?



9 Le risque sanitaire



4 Le risque inondation



10 Le risque radon



6 Le risque feu de forêt



11 Consignes inondation



7 Le risque mouvement de terrain



Sites internet
Contacts utiles



8 Les risques climatiques



COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :



APPLICATION APPEL SMS



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information vous concernant.

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



RADIO

100 pour 100 sur 98.5

Grand sud sur 92.5



PORTE-A-PORTE



APPEL TELEPHONIQUE

COMMENT M'INFORMER ET ANTICIPER ?

RETRouvez les risques en cours - visualisez les précipitations en direct

[Pour en savoir plus](#)

Un outil d'information en période de crue, alimenté depuis les réseaux de mesures du Service de Prévision des Crues (SPC) et du SMMAR.

Il renseigne en quasi-temps réel sur les précipitations en cours et les données issues des stations de mesures du bassin versant.

SHYVAA
Suivi Hydrométrique des Vallées de l'Aude et Affluents
SMMAR - EPTB AUDE



ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES AVEC LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Télécharger mypredict



EN FAMILLE, JE ME PROTÈGE

En cas d'inondation, chacun doit être acteur de sa propre sécurité. Ce document me donne les clés pour connaître mon exposition au risque d'inondation sur le département de l'Aude et savoir comment me préparer et réagir en cas d'événement.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CITOYEN

COMMUNE DE MIRAVAL CABARDÈS
2022



INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Miraval-Cabardès est concernée par le risque inondation par débordement de l'Orbiel et du ruisseau du Grésillou. Elle est également exposée à un risque de remontée de nappe localisée et de ruissellement en cas de pluies intenses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de sept arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le plus récent en mai 2020.



Les Plus Hautes Eaux Connues

Un repère de crue est une marque qui matérialise le niveau atteint par les **Plus Hautes Eaux Connues** (PHEC) dans les zones inondables. Il permet de rappeler à la population la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondations, et les risques encourus. Il constitue une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque. Dans le cadre de son action en matière de sensibilisation au risque d'inondation, et dans un souci d'harmonie à l'échelle du bassin versant de l'Aude, le SMMAR, en partenariat avec les services de l'Etat, apporte une assistance technique aux communes en réalisant la pose des repères de crues, avec le soutien financier du Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'Etat.



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer et sécuriser les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels du gouvernement
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

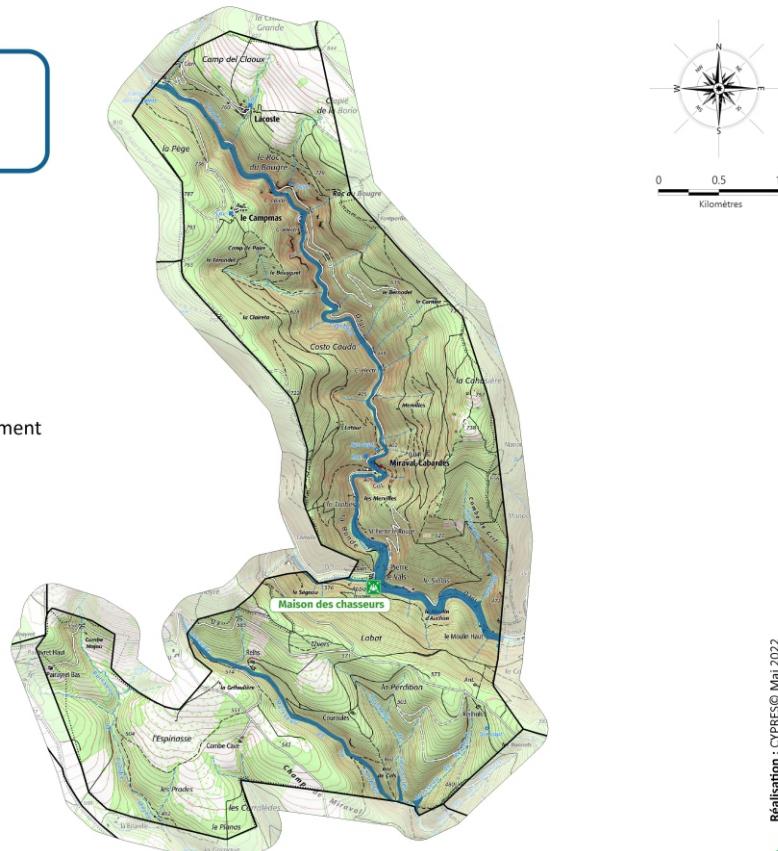
**Consignes de sécurité
À respecter**

Mesures de gestion du risque

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation a été approuvé sur le bassin de L'Orbiel en juin 2006. Ce plan définit les zones exposées aux risques inondation et réglemente les constructions ou aménagements qui peuvent y être interdits ou admis avec des prescriptions.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) inondation est activé par le Préfet. Au niveau communal, le Maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises au risque **inondation**



Réalisation : CYPRES © Mai 2022
Source des données : BRL Ingénierie / Atlas des Zones inondables
Source des fonds : Scan25® © IGN 2018
CYPRES

Pour en savoir plus
Suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et affluents (SHYVAA)



Les bons réflexes

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité À respecter



FEU DE FORêt

Le risque sur la commune

La commune de Miraval-Cabardès est exposée au risque feu de forêt du fait de la présence de zones boisées et d'espaces agricoles laissés en friche sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

Depuis 1973, la commune a connu sept incendies d'une surface de plus d'un hectare, le plus important en octobre 1975 ayant parcouru 15 hectares.

Zones soumises au risque
incendies de forêt

Légende

- [Yellow square] Espace agricole
- [Orange square] Périmètre de surveillance
- [Dark green square] Débroussaillage obligatoire
- [Light green square] Massif forestier > 1 hectare
- [Blue square with white cross] Point de rassemblement



Réalisation : CIPRESC Mai 2022
Source des données : Cadastre DDTN 2018
Source des feuilles : Cadastre 2018

i Réglementation

L'emploi du feu dans et à moins de 200m des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, garrigues, maquis et friches) est interdit sauf exception.

L'écobuage et le brûlage des déchets sont interdits aux particuliers.

Les **obligations légales de débroussaillement** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Pour en savoir plus
Carte d'accès aux massifs



Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau), inspecter son habitation et surveiller les reprises, éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide, attaquer le feu si possible

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture



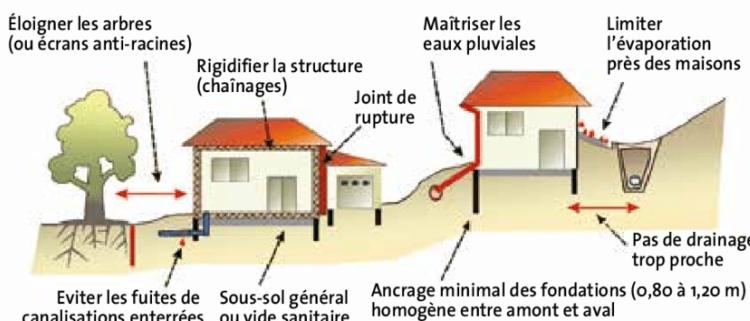
Consignes de sécurité
À respecter

MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune de Miraval-Cabardès peut connaître des phénomènes de chutes de blocs, de glissements de terrain et d'effondrements localisés liés à d'anciennes mines. La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.



Pour en savoir plus

Base de données nationale sur les mouvements de terrain



Mesures de gestion du risque

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Des règles simples de construction et d'aménagement permettent ainsi de réduire le phénomène de retrait-gonflement sur les sols argileux :

- fondations profondes et rigidification de la structure par chaînage des bâtiments ;
- maîtrise des rejets d'eau ;
- contrôle de la végétation (éviter de planter trop près, élaguer les arbres)...

Elles sont résumées dans le schéma à gauche.

Les bons réflexes

ÉBOULEMENT

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- A l'intérieur, se protéger la tête avec les bras, s'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide
- A l'extérieur, rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

EFFONDREMENT

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas utiliser l'ascenseur.
- A l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement, respecter les consignes des autorités



En cas d'éboulement



S'abriter sous un meuble

En cas d'effondrement



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Respecter les consignes



S'éloigner du danger

Consignes de sécurité
À respecter

CLIMATIQUE

NEIGE, VERGLAS, CANICULE, ORAGE, GRAND FROID, TEMPÊTE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Pour en savoir plus
Carte de vigilance météorologique



Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



SANITAIRE

Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

i Les différents risques sanitaires

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, épizootie) ;
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, agricoles ou malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent improches à l'utilisation qui en est faite : la consommation, la pêche, l'aquaculture (coquillages, cresson, etc.) et la baignade ;
- Les contaminations alimentaires liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective ou établissement de mise directe aux consommateurs) ;
- La qualité de l'air.



Que faire en cas de risque sanitaire avéré ?

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.



Modalités de communication de l'alerte

- Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux, réseaux sociaux officiels

Consultez les sites spécialisés :

- Ministère de la santé et des solidarités :
<http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
- Agence nationale de sécurité sanitaire :
www.anses.fr
- Santé Publique France :
www.santepubliquefrance.fr
- Agence Régionale de Santé OCCITANIE :
www.occitanie.ars.sante.fr



COVID 19

La COVID 19 due au virus SARS-CoV2 est un nouveau coronavirus identifié en décembre 2019 en Chine pouvant provoquer des pathologies sévères (détresse respiratoire, fatigue intense, fièvre...). Ce virus est d'autant plus dangereux qu'il est très contagieux : en l'absence de mesures de protection, chaque personne infectée peut contaminer au moins 3 personnes, même sans en ressentir les symptômes.

Pour diminuer la circulation du virus sur un territoire, des mesures sanitaires préventives peuvent être appliquées (fermetures de lieux de rassemblement, restrictions de circulation, confinement de la population, port du masque, distanciation physique).

Une campagne de vaccination de masse est également mise en oeuvre.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

i Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

La commune de Miraval-Cabardès est à potentiel radon de catégorie 2.

i Où se localise-t-il ?

Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations. Les formations géologiques particulièrement concernées sont les massifs granitiques, les grès et les schistes noirs.

A l'extérieur, la concentration en radon de l'air est faible. Elle devient élevée à l'intérieur des bâtiments par effet de confinement.

Au sein des habitations, la teneur en radon a tendance à être plus forte dans les sous-sols et les vides sanitaires, et varie selon l'architecture, la ventilation et le chauffage. L'accumulation du radon peut provenir des parties habitables en contact avec le sol et des intrusions externes.

i Comment s'en prévenir ?

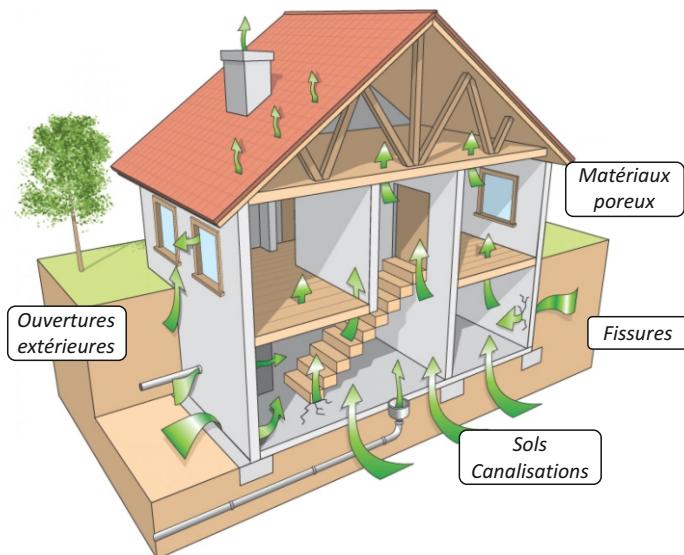
Mesuré en becquerel à l'aide d'un dosimètre, lorsque la concentration en radon de l'air dépasse 300Bq/m³ des études doivent être menées pour déceler son(ses) origine(s).

Selon les résultats de ce dépistage et des caractéristiques de l'habitation les mesures concerneront l'amélioration :

- de l'étanchéité (limitation du transit du radon par le sol),
- de la ventilation (renouvellement de l'air),
- du système de chauffage (aspiration du radon).

Note : Les travaux de réduction de l'exposition d'un bâtiment au radon peuvent faire l'objet d'une demande de financement au près de l'agence nationale de l'habitat.

Points d'entrée du radon dans une habitation



i Quelle réglementation ?

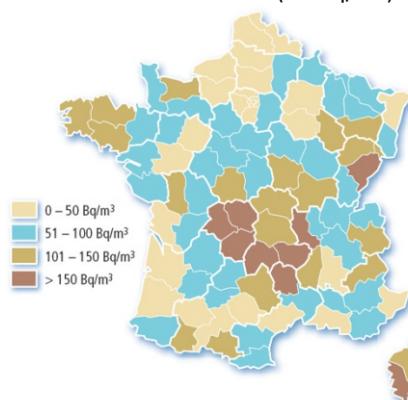
Conformément à l'arrêté du 27 juin 2018, les communes du territoire français ont été regroupées en trois catégories selon la quantité de radon émanant du sol mesurée.

Se distinguent les communes à potentiel de radon :

- Faible (zone 1),
- Faible, avec facteurs géologiques aggravant (zone 2),
- Significatif (zone 3).

Les municipalités concernées par une exposition significative (zone 3), sont dans l'obligation d'en informer leurs administrés via les Informations Acquéreurs Locataires (IAL).

Moyenne par département des concentrations en radon dans l'air des habitations (en Bq/m³)



Liens utiles :

Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)
www.irsn.fr

Agence nationale de l'habitat (ANAH)
www.anah.fr



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

11

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements

en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



**Je me soucie
des personnes
proches,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**Je m'éloigne
des cours d'eau**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**



ROUTE INONDÉE
**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge,
bougies, briquets ou allumettes, nourriture non péris-
sable et eau potable, médicaments, lunettes de secours,
vêtements chauds, double des clés, copie des papiers
d'identité, trousse de premier secours, argent liquide,
chargeur de téléphone portable, articles pour bébé,
nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
114 pour les personnes sourdes
et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



VIGICRUES



EPTB Aude

Hôtel du département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11 855 CARCASSONNE Cedex 09
04 68 11 63 02
contact@smmar.org / www.smmar.org



EPTB AUDÉ
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Sites internet

- > Site internet du Conseil départemental de l'Aude pour l'information routière : www.inforoute11.fr
- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- > Site internet du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières : www.smmar.org
- > Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques : www.cypres.org

Contacts utiles

Mairie de Miraval-Cabardès :	04.68.26.33.52 - 7 rue Belvèze, 11380 Miraval-Cabardès
Préfecture de l'Aude :	04.68.10.27.00
Pompiers :	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Météo-France :	05.67.22.95.00 - http://france.meteofrance.com

PREDICT

20 rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
04 67 17 11 10
contact@predictservices.com



Risques sous haute surveillance

BRLI

1105 Av. Pierre Mendès France - BP 94001
30000 NIMES Cedex 5
04 66 87 50 00
dc.brli@brli.fr



CYPRES

Rte de la Vierge Cs1
13696 Martigues Cedex
04 42 13 01 00
cypres@cypres.org

